

Relevé de décisions de la Commission Paritaire Nationale
de la fédération des ESH

Séance du vendredi 6 septembre 2013

Représentants Syndicaux

Collège Employeurs

Présents

Chantal Jouanneaux :	CGT-FO
Robert Balthazard :	CFDT
Jean-Louis Dumas :	CGT
Patrice Picaud :	CFE-CGC
Jean-Jacques Grandcoin :	CGT
Antonio Martins	CFDT

Philippe de Nijs
Nicolas Muller
Sébastien Colin
Jean-Claude Quemin
Philippe Vareilles
Philippe Verniolle
Odile Le Ven
Marc Lelievre
Sandrine Alozy

Absents excusés

Patricia Campin :	CGT-FO
Jocelyne Sylva-Mendy	CFE - CGC

Absents excusés

Elisabeth Estignard
Didier Poussou
Valérie Fournier
André Indigo
Jean-Pierre Dechassey
François Melin

Secrétaire de la commission paritaire nationale : Elisabeth Papp

Ouverture des travaux à 9h30 sous la présidence de Philippe de Nijs,

Présentation de Madame Sandrine Alozy qui intègre la Fédération des ESH sur le poste de Directrice du Pôle Ressources Humaines.

Il a été décidé en commun accord entre les représentants des organismes syndicaux et le collège employeurs ce qui suit :

1/ Des échanges ont eu lieu sur les modalités de fonctionnement de la Commission Paritaire Nationale notamment eu égard à la publication de l'arrêté du 11 juin 2013.

« Le président précise, qu'il conviendra d'évoquer ce sujet dans les prochaines semaines à la lumière de nouvelles informations. »

La séance est suspendue à 9 heures 50 et reprise à 10 heures 25.

2/ Reprise des négociations sur « l'accord inter générationnel ». Les modifications et ajustements portés au texte initial ont été réalisés et approuvés en séance.

La dernière version du texte de l'accord sera adressée aux membres de la commission le 06/09/2013 pour relecture finale. Les membres sont invités à transmettre leur avis définitif au plus tard le 20 septembre 2013 au secrétariat de la Commission Paritaire.

A l'issue de ce délai, il conviendra d'envisager les modalités de la signature de l'accord en tenant compte des impératifs du décret.

Clôture de la séance 12heures 50.